

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Arrêté n° **2015/0088** du **20 JAN. 2015**

OBJET : Composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C.

**LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 3 juin 2014 fixant au 4 décembre 2014 la date des élections des représentants du personnel ;

VU le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité technique en date du 4 décembre 2014 ;

VU la délibération du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2014 désignant les représentants de l'administration au comité technique ;

VU l'arrêté du président du conseil d'administration n° 2011 / 359 du 17 mai 2011 fixant la composition du comité technique ;

SUR proposition du directeur départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté du président du conseil d'administration n° 2011 / 359 du 17 mai 2011 est abrogé.

ARTICLE 2 : La nouvelle composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C est arrêtée comme suit :

✓ Représentants l'administration :

Titulaires : M. Jean-Claude Anglars
M. Serge Roques
Mme. Monique Aliès
Mme. Sylvie Lopez

Suppléants : Mme. Renée-Claude Coussergues
M. Claude Salles
M. Jean Milési
M. Michel Gantou

✓ Représentants les personnels :

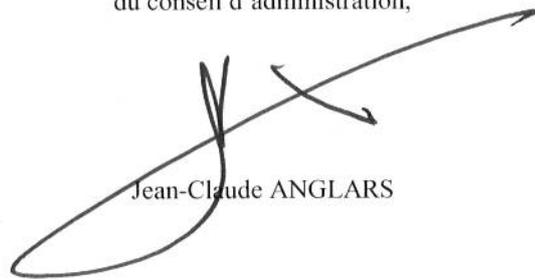
Titulaires : M. Christophe Austruy
M. Sébastien Rousset
M. Christophe Loubat
M. David Fontaine

Suppléants : M. Fabrice Vayssettes
M. Yannick Tamalet
M. Mathieu Bru
M. Emmanuel Causse

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 421.1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Le Président
du conseil d'administration,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Claude ANGLARS